



*Monseigneur DE SABRAN, portrait XVIII<sup>e</sup> siècle  
Conservé au château d'Ansouis, Vaucluse.*

## Un prélat de l'Ancien Régime face à la Révolution : Monseigneur de Sabran, dernier évêque de Laon

---

Notre dernier article paru dans le tome de 1986 des Mémoires de la Fédération concernant Monseigneur de Sabran (1739-1811) dernier évêque de Laon, présentait la partie de son épiscopat qui s'est déroulée sous l'Ancien Régime.

Il a montré combien celui-ci est, à bien des égards, l'évêque type de la fin de l'Ancien Régime. Issu d'une vieille famille aristocratique, il suit la longue formation intellectuelle des évêques, grand séminaire de Saint-Sulpice et Sorbonne. De son diocèse il est un gérant consciencieux et efficace, soucieux du bien public et de l'aide matérielle aux pauvres. Il reflète cependant et son époque et son milieu social puisqu'il connaît un certain dessèchement spirituel et mène un train de vie relativement grand.

Les événements que connaît la France à partir de la fin des années 1780 sont intéressants pour l'historien car ils constituent un test : on pourrait en effet se demander, si, entre autres, l'évêque de Laon se montrerait davantage un défenseur des priviléges matériels dont il jouissait sous l'Ancien Régime, que de l'Eglise dont il devait être le serviteur.

## LE DEPUTE AUX ETATS GENERAUX

Les événements du printemps de 1789 donnent un nouveau rôle à Monseigneur de Sabran. Ils ajoutent à ses responsabilités d'évêque de Laon celles de député aux Etats Généraux, assemblée qui se transforme bientôt en Assemblée Nationale Constituante. Le prélat dans un premier temps est conciliant et tente d'éviter la révolte qui monte. Dans un deuxième temps il s'oppose aux décisions de l'Assemblée et dans un troisième il émigre, continuant depuis l'étranger à diriger son diocèse.

Une des causes de la Révolution, et des lois de la Constituante concernant la société ecclésiastique, peut être trouvée dans l'image de l'épiscopat qui s'est constituée à la fin des années 1780. Cette image, "*issue de la réalité, n'en retient que les aspects critiquables et les exagérés*" (1). Elle dépeint des évêques despotes, opulents et fastueux, nommés à ce poste par intrigues pour obtenir des avantages matériels. Ensuite "*la diffusion de cette image dans les années 80 du XVIII<sup>e</sup> siècle (...) suscite le désir sincère de réformer le corps épiscopal pour le rendre à sa vocation primitive*" (2).

Cette image, bien que ne figurant dans les cahiers de doléances d'aucun des ordres du bailliage de Vermandois, est présente dans le procès-verbal de l'élection de l'évêque constitutionnel du département de l'Aisne. Elle est intéressante dans la mesure où le train de vie et l'attitude de Monseigneur de Sabran ont peut-être contribué à la former. Dans ce document le sieur Quinette, président de l'assemblée électrale, proclame le curé Marolle élu à l'épiscopat, le 5 février 1791 (3). Avant la messe d'action de grâce il oppose l'ancien clergé au nouveau :

*"Vous n'apercevez plus ces ministres superbes, qui exigeaient pour eux l'encens qui n'est dû qu'à la Divinité ; vous ne cherchez plus en vain votre pasteur. Les temps sont passés où, toujours loin de vous, il se livrait à la mollesse ou à l'ambition. Désormais le pasteur restera au milieu de*

---

(1) Peronnet (Michel C.), *Les évêques de l'Ancienne France* (Thèse présentée devant l'Université de Paris IV -le 29 mai 1976-) Atelier de reproduction de Lille III, Lille 1977, 2 tomes in 4°, p. 1 263.

(2) Id., *ibid.*

(3) Bibl. munic. de Soissons, Fonds Périn n° 155. Document imprimé, format in 8°, une seule page.

*son troupeau, il en est inséparable. C'est un frère, un ami, avec ses frères, ses amis. Il console l'affligé, il enseigne la sagesse à celui qui prospère, il fait régner la paix, et le bonheur : la sainte égalité entre les hommes est rétablie dans l'Eglise et le gouvernement."*

Ce document montre l'état d'esprit d'une partie des Français au début de 1791, déjà en grande partie présent deux ans plus tôt, et explique le climat dans lequel ont lieu les élections en province au début de 1789, ainsi que les lois de la Constituante contre la société ecclésiastique de l'Ancien Régime.

Au printemps de 1789 ont lieu dans les bailliages la rédaction des cahiers de doléances et les élections des députés aux Etats Généraux. A Laon, siège du bailliage de Vermandois, sont arrivés quelque sept cents ecclésiastiques, cent gentilhommes et trois cent vingt représentants du Tiers-état. Ces événements, qui ont lieu du lundi 16 mars au mardi 24 mars, permettent à l'évêque de Laon de connaître le degré de confiance que ses curés ont en lui, dans la mesure où les trois quarts du bailliage de Vermandois appartiennent à son diocèse et le dernier quart au diocèse de Noyon. Le règlement du 24 janvier a précisé le déroulement de ces élections.

L'échauffement a été intense au sein du clergé du diocèse de Laon dès la convocation aux Etats Généraux. Les curés progressistes s'opposent à ceux qui veulent élire les hauts dignitaires. Leleu, subdélégué de l'élection de Laon, écrit à l'intendant de Soissons en parlant de l'ouverture des opérations électorales du lundi 16 mars : "Demain, messe de Saint-Esprit à huit heures. Il opérera un grand miracle s'il met tout le monde d'accord." (4).

Le lendemain, à huit heures, a lieu la messe du Saint-Esprit dans la cathédrale , où sont réunis les représentants des trois ordres (5). Monseigneur de Sabran donne la bénédiction et le président de l'Assemblée, Caignart du Rotoy, lieutenant général de Vermandois, lit le règlement du 24 janvier. Les trois ordres se séparent et à quatre heures de relevée le clergé s'assemble dans la grande salle du palais épiscopal, sous la présidence de l'évêque de Laon. Il commence par "un discours dans lequel après avoir fait connaître les ordres et les intentions bienfaisantes de Sa Majesté, il a exhorté l'Assemblée à porter dans toutes ses délibérations les sentiments que l'on devait attendre des ministres de la religion et du premier ordre de l'Etat".

---

(4) Fleury (Edouard), *Le clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution*, Paris 1853, 2 tomes in 8°, tome I p. 49.

(5) Les cahiers de doléances de la Noblesse et du Tiers-état ainsi que les procès-verbaux des assemblées de ces deux ordres qui se sont déroulées du 16 au 24 mars 1789 se trouvent aux Archives départementales de l'Aisne, sous la cote C 1.

Les cahiers et procès-verbaux du Clergé s'y trouvent également, dans le fonds du bailliage de Vermandois, liasse n° 18.

Le lendemain, mardi 17 mars, c'est par ordres séparés qu'a lieu la vérification des pouvoirs.

Le mercredi matin, l'appel des présents commence par Monseigneur de Sabran, suivi du représentant de l'évêque de Noyon, des abbés, chanoines, prieurs, et des curés. L'évêque de Laon, "à quatre heures de relevée" demande si le clergé doit continuer à délibérer seul et rédiger seul les cahiers de doléances. Il est "unanimement arrêté" qu'il continuerait seul.

L'évêque continue à s'adresser à l'Assemblée :

*"Ensuite Monseigneur a dit que dans les circonstances actuelles il lui paraissait digne du clergé de témoigner à l'ordre du Tiers le zèle dont il était animé pour ses intérêts et pour le soulagement du peuple, qu'en conséquence il jugeait convenable de déclarer que l'ordre du clergé, content des prérogatives d'honneur et de rang qui tiennent à l'ancienne et inviolable Constitution de la monarchie et au respect dû à la Religion, ne prétendait aucun privilège relativement aux impositions publiques et qu'il était prêt à solliciter lui-même un ordre de répartition, où, sans distinction d'ordre et de personne on n'ait égard qu'à la nature et à la valeur des propriétés."*

Cette proposition est unanimement accueillie. Des députés vont l'annoncer au Tiers, qui en retour envoie Le Carlier, maire de Laon, témoigner au clergé "*le respect et la reconnaissance de l'ordre du Tiers*".

La rédaction des cahiers commence ensuite.

Le vendredi 20 est rédigé le cahier général "*extrait des divers cahiers fournis*". Il est lu le samedi 21 et accepté. Ce cahier, rédigé par le clergé qui a pour évêque Monseigneur de Sabran, ne comprend aucun article concernant l'épiscopat, ce qui laisserait supposer qu'aucun grief de non-résidence ni de despotisme n'existerait contre lui. Il en est de même pour les cahiers de la Noblesse et du Tiers-état.

Le lundi 23 ont lieu les élections des trois députés du clergé du bailliage de Vermandois.

*"Huit heures du matin. On a commencé à procéder à la nomination des députés par la voie du scrutin et dans les formes prescrites par le règlement. Au premier scrutin a été élu Monseigneur l'évêque de Laon".*

A trois heures de relevée est élu Oger, curé de Saint-Pierremont et au scrutin suivant Gibert, curé de Saint-Martin de Noyon, Le rôle de cette assemblée d'élection étant terminé chacun signe, après l'évêque de Laon, le procès-verbal et cahier.

La présidence de l'assemblée électorale du clergé du bailliage de Vermandois a donné à Monseigneur de Sabran la possibilité de se faire élire député aux Etats Généraux. Conscient des aspirations du bas clergé et du Tiers-état, il a habilement proposé la suppression du privilège fiscal du clergé et de l'impôt des physiocrates, assis sur les propriétés. Sa première attitude face aux débuts de la Révolution est la recherche de la conciliation, du compromis.

L'attitude de Monseigneur de Sabran aux Etats Généraux et à la Constituante est mal connue, faute de documents. Les *tables des procès-verbaux de l'Assemblée constituante*, dressées en l'an XIV, précisent simplement qu'il a été "membre de la députation chargée d'aller complimenter la reine le 9 décembre 1789", qu'il a demandé et obtenu un premier congé le 21 juin 1790 et un second le 1<sup>er</sup> août 1790. Ces trois affirmations ne sont pas confirmées par le *Moniteur Universel*. Par contre ce journal cite l'évêque de Laon dans la séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 1789 :

*"Plusieurs membres du clergé, qui sont Messieurs l'évêque de Clermont (...) l'évêque de Laon, Gibert, curé de Noyon (...) l'archevêque de Reims, La Goille de Roche-Fontaine, chanoine-sénéchal de l'Eglise de Reims, le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen (...) remettent sur le bureau des déclarations signées d'eux, par lesquelles ils font des réserves et des protestations relatives à leur comparution à l'Assemblée."*

Le discours du lendemain 2 juillet fait par le cardinal de la Rochefoucauld, donne le contenu de cette réserve : ils ne comparaissent à l'Assemblée que si le vote par ordre y est maintenu. Vu le non-respect de cette condition, l'évêque de Laon n'a pas participé de manière active aux débats, considérant cette assemblée illégitime et usurpatrice des pouvoirs régaliens.

Du 4 août 1789 au 12 juillet 1790, jour du vote de la Constitution civile du clergé, Monseigneur de Sabran voit ses priviléges et prérogatives d'évêque disparaître, puisque son siège épiscopal est supprimé. Le clergé cesse d'être un ordre, ses biens sont confisqués, le catholicisme cesse d'être religion d'Etat. La Constitution civile du clergé modifie la géographie des paroisses et des diocèses, fait recruter par élection les évêques dont elle limite les pouvoirs par un conseil épiscopal.

Face aux mesures de la Constituante, le groupe constitué des quarante-neuf évêques députés limite son action au domaine religieux, auquel appartiennent leurs prérogatives, sans entrer dans le domaine politique. Ce groupe accepte de prêter le serment avec réserves, c'est-à-dire le serment civique d'observer la Constitution, excluant ce qui relève du spirituel. Il est probable que c'est de ce groupe que l'évêque de Laon tire la plupart de ses fréquentations. L'archevêque de Reims,

Alexandre Angélique de Talleyrand-Périgord, oncle de l'évêque d'Autun, en fait partie et le rejoint en émigration en août 1791.

Monseigneur de Sabran signe le 30 octobre 1790 l'*"exposition des principes sur la Constitution du clergé par les évêques députés à l'Assemblée nationale"*. Le groupe des évêques demande pour l'application de la Constitution du clergé l'avis du pape. Ils n'y parlent pas de leurs biens perdus ni de considérations politiques, mais uniquement de leur mission apostolique : *"ils réagirent en évêques là où l'on pensait qu'ils réagiraient en aristocrates"* (6). L'évêque de Laon adopte donc l'attitude du corps auquel il appartient.

Les opinions politiques de l'évêque de Laon sont connues par sa correspondance d'émigration. Il est probable qu'elles se soient durcies à mesure qu'il se rendait compte de l'ampleur que prenait la Révolution. Il a alors dû penser qu'il fallait l'affronter non plus de biais, mais de face. Cette opinion s'est sans doute constituée, comme pour beaucoup de ses contemporains, après les journées d'octobre. Elle est bien nette dès le printemps de 1790.

L'évêque de Laon est contre-révolutionnaire et refuse tout compromis avec la Révolution. Il est abonné à *l'Ami du Roy* de l'abbé Royou et rend *l'affreuse philosophie* responsable de tous ces événements. Il n'accepte pas les compromis des monarchistes et dit avoir les sentiments des princes et du comte d'Artois : *"Je me fais honneur de tenir à ce côté dont je partage les sentiments et les principes"* (7). En fait il reconnaît les abus de l'Ancien Régime et désire probablement les supprimer. Ayant vécu à la fois dans son diocèse de province, à Versailles et à Paris, il en a connaissance, mais refuse à l'Assemblée tout pouvoir de réforme. C'est ce qu'il développe dans une lettre du 24 mars 1792.

*"Quant à nos affaires intérieures, on ne peut les arranger qu'en rétablissant toutes choses dans le même état qu'avant l'ouverture des Etats Généraux. C'est le moyen le plus simple, le plus juste et le seul pratique, attendu qu'on ne peut en adopter aucun autre, car non seulement on ne peut attribuer à cette horrible Assemblée le droit de se faire le moindre changement dans la Constitution, mais on doit lui refuser même le pouvoir de réformer un abus. Un gouvernement ne se relève point par des sophismes, mais par des principes, et le premier principe de tout gouvernement est de ne pas reconnaître une assemblée illégale, parjure envers ses commettants et qui a usurpé son existence et ses pouvoirs. Le système des monarchiens est à bas et entièrement abandonné par tous les bons esprits, plusieurs de ces partisans sont honteux de s'y être arrêtés".*

(6) Peronnet (Michel C.), *op. cit.*, page 1223.

(7) Archives du château d'Ansouis, lettre du 21 octobre 1791.

Les opinions contre-révolutionnaires de Monseigneur de Sabran se doublent d'une activité politique au sein d'un club : le Salon Français (8). Le club “*était nettement aristocratique, contre-révolutionnaire. Il donne lieu, dès ses premières réunions, à des attroupements populaires et à des troubles assez sérieux*” (...). Ce club avait des attaches avec le comte de Vaudreuil, qui avait émigré avec le comte d'Artois. Il est composé de six cents sociétaires, membres de la noblesse de Cour et de la ville de Paris. Ils n'ont cependant pas beaucoup d'influence sur les événements de 1790. Ses membres se dispersèrent après la fuite à Varennes. Le but du Salon Français est de participer aux complots organisés pour favoriser l'évasion de Louis XVI. En juillet 1790, Monseigneur de Sabran dépose un projet d'évasion, préparé au sein de ce club, entre les mains de Madame Elisabeth. Cet épisode est rapporté dans les mémoires de l'abbé Guillon, aumônier et bibliothécaire de la princesse de Lamballe, amie intime de Marie-Antoinette (9) :

*“Une société de zélés royalistes de haut rang, formée à Paris sous le titre de Salon Français, possédait trois hommes capables de concevoir un bon projet pour remplir les intentions du Roi. Ces hommes étaient Monsieur le chevalier des Pomelles, Monsieur de Jarjayes et Monsieur le marquis de Chaponay (...). Le premier d'entre eux rédigea le plan, après l'avoir concerté avec les deux autres, et ce plan fut porté, vers la fin de juillet 1790, par Monsieur le marquis de Laquelle et Monsieur de Sabran, évêque de Laon, à Madame Elisabeth qui le goûta fort et le remit au roi”.*

Ce plan prévoyait que, sous prétexte d'une partie de chasse à Fontainebleau, le roi irait à Avallon. Les trois chevaliers l'accompagneraient ensuite jusque Lyon, proche de Turin et du comte d'Artois avec lequel il correspondait. Ce texte montre donc que l'évêque est proche des milieux contre-révolutionnaires même s'il n'en est pas le directeur. Il souligne également son intimité avec la famille royale.

De mai 1789 à mai 1791 l'évêque de Laon ne cesse de continuer à diriger son diocèse depuis Versailles et Paris, dont il n'est éloigné que d'une quarantaine de lieues. Durant l'année 1789 il cherche la conciliation. A la fin de l'année il est remercié par le conseil municipal de Laon pour avoir fait venir du blé dans la région (10). Il s'inscrit à la Contribution patriotique d'octobre 1789 pour la somme importante de 32.000 livres. Il encourage probablement son clergé à faire de même puisque celui-ci totalise 82.000 livres dans cette ville qui en donne

(8) Challamel (Augustin), *Les clubs contre-révolutionnaires*, Paris 1895, in 8°, p. 369, 370 et 378.

(9) *Mémoires de l'abbé Marie-Nicolas-Sylvestre Guillon (1760-1847)*, 1824, p. 67 (cité par Augustin Challamel, *op. cit.*).

(10) Arch. dép. de l'Aisne, BB 46. Registre de délibérations du conseil municipal du 22 février 1789 au 16 juin 1790 (verso du folio 44).

183.000 (11). Ces générosités ne sont pas suffisantes puisque le 2 novembre les biens du clergé “sont mis à la disposition de la Nation”.

Le clergé du diocèse n’adopte en 1789 aucune attitude d’opposition générale à la confiscation de ses biens et à la suppression des couvents des ordres contemplatifs. C’est l’application de la Constitution civile du clergé qui le fait se tourner vers son premier pasteur. Le 8 novembre 1790 les curés de la ville de Laon écrivent à Monseigneur de Sabran (12). Ils lui posent deux questions : s’ils doivent continuer à exercer leurs fonctions, s’ils peuvent prêter le serment civique. L’évêque répond le treize novembre ce qu’il continue d’affirmer par la suite :

*“Je pense que vous ne devez pas refuser de prêter le serment civique en ce qui concerne la constitution politique de l’Etat, mais en exceptant, par une disposition particulière, tous les objets qui dépendent essentiellement de la puissance spirituelle”.*

Il demande donc à ses curés de prêter le serment avec réserve, et de continuer à exercer leurs fonctions.

Le chapitre cathédral adopte la même attitude à l’égard de son pasteur. Il lui écrit le 1er novembre 1790 (13), lui demandant s’il doit se soumettre à la municipalité qui réclame sa suppression. L’évêque, conscient de l’importance des attaques contre les chapitres cathédraux, préconise la soumission :

*“J’espère ne pas démentir l’honneur d’être le chef (de mon église) par une fermeté inébranlable dans les principes, et une sage modération dans les moyens. Telles sont les dispositions que la conscience et l’honneur me prescrivent également.”*

L’attitude d’opposition de Monseigneur de Sabran à l’ingérence du pouvoir temporel dans le domaine spirituel, en ces années de grandes tensions politiques et sociales, provoque de vives réactions. En janvier 1791, il est dénoncé devant le Directoire départemental pour avoir nommé un vicaire à Chevennes, alors que son diocèse n’existe plus (14). Son vicaire général, Duvoisin, et son secrétaire Gobert, sont vilipendés avec lui, très violemment :

*“L’intitulé puérilement féodal de cette commission ne vous aura point échappé sans doute, Messieurs, Maxime Sabran y est encore comte de Forcalquier, d’Anizy, pair de France, duc de Laon (...). Ces gothiques prétentions ne seraient faites que pour exciter votre pitié”.*

---

(11) Fleury (Edouard), *op. cit.*, p. 75.

(12) Bibl. muníc. de Laon, 7 CHI 46.

Feuillet de 4 pages in 8°, contenant la lettre des curés et la réponse de l’évêque.

(13) Bibl. muníc. de Laon, 7 CHI 20.

Feuillet de 12 pages in 12 contenant la lettre du chapitre et la réponse de l’évêque.

(14) Arch. dép. de l’Aisne, L 1503.

Le Guisard Camille Desmoulins, dans son journal "*les Révolutions de France et de Brabant*", accuse l'évêque de Laon d'inonder son diocèse de brochures contre la Constitution du clergé :

*"Le jour où le roi a accepté purement et simplement le décret sur la Constitution civile du clergé, l'évêque de Laon a fait partir dans des caisses plusieurs millions de brochures aristocratiques et incendiaires dans son diocèse."*

La tension est à son comble au printemps de 1791, quand il existe deux évêques dans le diocèse de Laon. C'est un véritable schisme au sein de cette église. En effet, le 2 février 1791, Talleyrand sacré évêque de l'Aisne un curé de Saint-Quentin, dans la chapelle des Tuileries. Un mois plus tard Pie VI condamne la Constitution civile du clergé. La tension monte dans le diocèse, entre l'évêque constitutionnel Marolle qui a l'appui des autorités politiques d'une part, et d'autre part Monseigneur de Sabran et les curés non-jureurs. Ces curés font chanter après l'élection de Marolle un *miserere* et un *parce populo* au lieu d'un *Te Deum*. Ils sont poursuivis par l'administration locale quand ils lisent en chaire le mandement de carême de Monseigneur de Sabran. Ainsi à Buironfosse, en mars 1791 : *le maire, averti, accourt à l'église, saisit le prêtre au collet, crie à la garde et veut l'empêcher de remonter à l'autel*" (15).

On sait que ces écrits de l'évêque de Laon sont envoyés à ses curés dans les campagnes du diocèse. Un rapporteur du district de Laon raconte une de ses visites chez le curé de Corbeny : "au moment où je suis entré chez lui pour lui faire ma visite, il recevait des lettres imprimées des curés de la ville de Laon à leur ci-devant évêque, et la réponse de celui-ci" (16). Il s'agit des deux lettres citées, des huit et treize novembre 1790.

Avant d'émigrer l'évêque de Laon publie deux textes : une déclaration de 14 pages, le 9 mars 1791 (17), et une ordonnance, le 8 avril (18).

Dans cette déclaration il affirme être de son devoir de s'opposer à l'intrusion de l'évêque constitutionnel Marolle. La puissance temporelle est incomptétente en matière spirituelle et les évêques ne peuvent être soumis au vote du peuple. La hiérarchie ecclésiastique seule peut nommer ses membres. Monseigneur de Sabran écrit qu'en conséquence il ne peut reconnaître l'évêché de l'Aisne ni son évêque constitutionnel. Marolle n'a aucune juridiction et ses actes sont nuls. Tout curé destitué par la puissance temporelle continue d'être le véritable

(15) Lettre du 28 mars 1791 envoyée de Guise au *Mercure de France*. Cité par Edouard Fleury, *op. cit.*, p. 237.

(16) Rapport au district de Laon du 13 décembre 1790, cité par Edouard Fleury, *op. cit.*, tome I p. 137.

(17) Bibl. nat., L d 3 397, chez Crapart, Paris (daté du 9 mars 1791), 14 pages in 8°.

(18) Bibl. nat., 8° L 32 a (843) imprimerie de Guerbart, Paris (daté du 8 avril 1791), 2 pages in 8°.

pasteur de son troupeau. L'évêque de Laon ajoute qu'il refuse de donner sa démission "*quoique tous les motifs humains semblent nous la demander*".

Cette déclaration est écrite dans un style incisif et acerbe. L'évêque y parle de *grand scandale, d'attentat*. Bien qu'il ait peut-être tiré certaines citations de l'*Exposition des principes*, il y fait preuve d'une grande connaissance des évangiles et de l'œuvre juridique des conciles, étudiée au grand séminaire ainsi qu'en Sorbonne. L'évêque écrit qu'il renonce à ses possessions temporelles. En effet, il a abandonné dans cette ordonnance ses titres de pair de France, de duc et de comte, pour ne garder que celui d'évêque de Laon.

Quelques semaines avant d'émigrer Monseigneur de Sabran publie une ordonnance datée du 8 avril 1791. Il y loue ceux qui ont refusé le serment sans condition ou qui l'ont rétracté, et constate leur situation difficile. Par cette ordonnance l'évêque de Laon adopte l'instruction de l'évêque de Langres qui donne des règles aux curés ne pouvant exercer leur ministère librement -devant se cacher ou émigrer- tout en continuant à garder la charge de leur ouailles.

Les causes de l'émigration de Monseigneur de Sabran sont nombreuses. Les tensions politiques et sociales de plus en plus fortes, l'exemple des personnes qu'il fréquente, le schisme au sein de son église et la condamnation par Pie VI de la Constitution civile du clergé, l'y conduisent. Il profite des facilités offertes par le printemps pour passer dans son diocèse vers Pâques de cette année, et ensuite il gagne Aix-la-Chapelle.

## L'EMIGRE AUX FRONTIERES

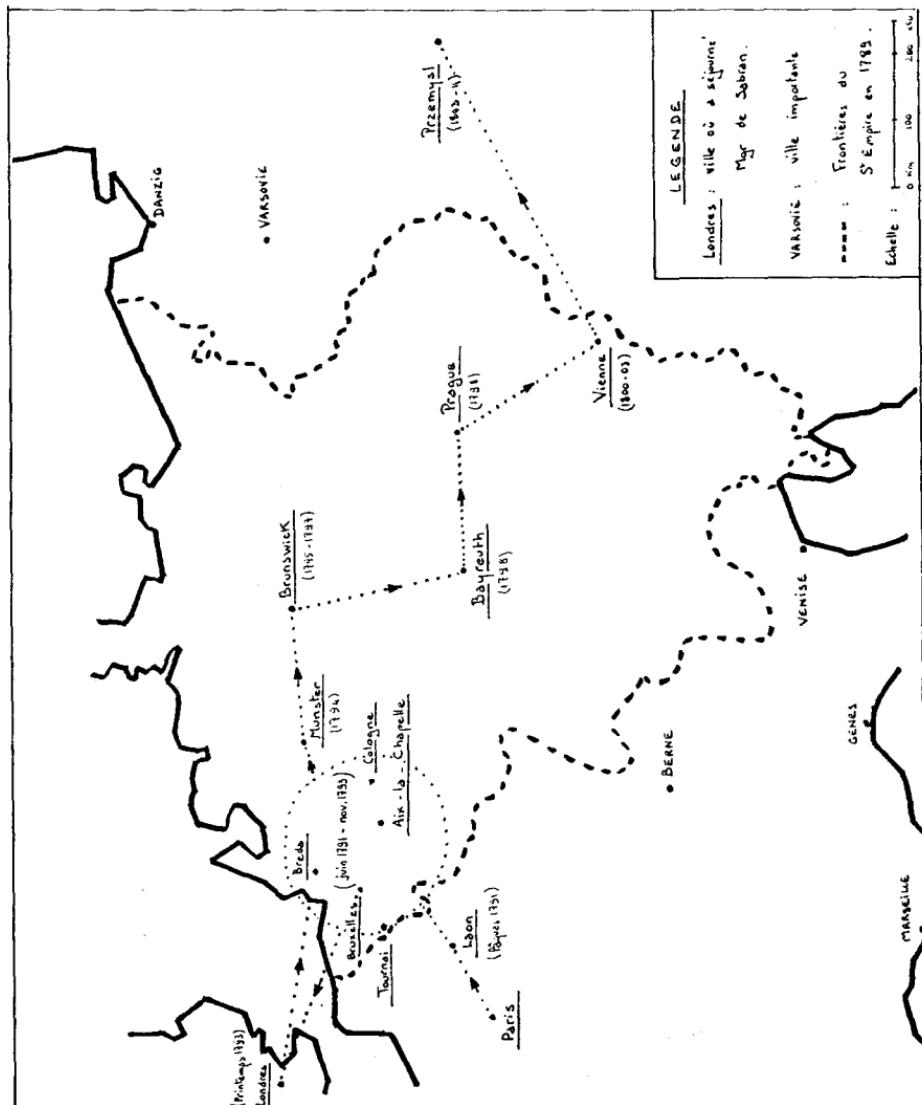
Comme les autres personnes émigrées en 1789, 1790 ou 1791, il commence par voyager et visiter le pays étranger. Les renseignements apportés par sa correspondance d'émigration avec sa famille montre que, de juin 1791 à novembre 1793 il reste dans la région des Pays-Bas autrichiens, de la Rhénanie et du sud des Provinces-unies. La seule exception est le voyage qu'il fait à Londres au printemps 1793 (19). En fait, de la victoire française de Jemmapes le 6 novembre 1792 à son installation à Brunswick, au début de l'année 1795, ses déplacements suivent les aléas des armées révolutionnaires et contre-révolutionnaires.

Monseigneur de Sabran développe des considérations politiques dans une grande partie de ses lettres. Ces considérations se répètent : ce sont généralement des jérémiades sur la situation politique, sociale et religieuse de la France. L'évêque constate avec horreur l'arrestation de Varennes, la journée du 10 août, le massacre des Carmes, la mort de

---

(19) Archives du château d'Ansouis. Lettre d'émigration n° 32.

## L'émigration de Monseigneur de Sabran 1791-1811



Louis XVI et celle de Marie-Antoinette. Ces événements le touchent beaucoup et il écrit qu'il recherche dans les voyages un oubli de ses malheurs :

*“Je ne tiens réellement point en place. J'attribue cet effet à la Révolution qu'il faut secouer le plus possible. Il me semble qu'en la promenant ainsi on la sent un peu moins”* (20) (...). *“Dans la situation de cœur et d'esprit où je me trouve je n'ai d'attrait pour rien de ce qui m'environne”* (21).

Pourtant il *commente souvent de manière fort juste la situation politique*. Il constate les progrès de la propagande française en Allemagne. Il reproche aux souverains européens de ne pas se rendre compte de la gravité de la Révolution française, et leur reproche leur lenteur dans la coalition et dans l'action. Or la France était facile à vaincre, car désorganisée, en 1791. Il prévoit l'extension à toute l'Europe des principes révolutionnaires qu'il qualifie de “peste”, ainsi que la perte, par l'Empereur, des Pays-Bas autrichiens.

Il constate avec satisfaction, le 24 mars 1792, l'accroissement de l'armée des émigrés, et reproche à plusieurs reprises à Elzéar son neveu de ne pas en faire partie, préférant faire du théâtre à Vienne. Cette armée des émigrés émeut l'évêque au plus haut point. Elle réveille en lui des sentiments chevaleresques, et il la décrit en insistant sur ses caractères médiévaux, comparant l'émigration aux croisades (22) :

*“Les cantonnements d'Ath et d'Enghien où s'est rendue toute la marine se rapprochent des princes et se portent dans le pays de Liège et l'électorat de Trèves ; leur marche offre le spectacle le plus beau et le plus touchant. La plupart vont à pied, portant leur havresac sur le dos, à travers les neiges et la boue : ce dévouement est sublime. Je m'honorerais d'être l'aumônier d'une pareille troupe. On y remarque des vieillards à cheveux blancs qui veulent périr pour la cause de la noblesse, si étrangère à bien des gens nobles de nom sans en avoir jamais eu les sentiments, et l'on dit y distinguer un chevalier de la Trémoille qui, après avoir passé tout son hiver à Ath, nourri à 12 sols par jour, couché dans une chambre à plusieurs lits, marche à pied avec ses camarades, portant son étendard dont il ne veut jamais se séparer, et qu'il est venu chercher de Nice ici”.*

L'évêque de Laon, malgré ses voyages et la distance qui le sépare de la France continue à assurer la direction de son diocèse. Replié à Bruxelles avec l'évêque de Soissons, Monseigneur de Bourdeilles et

---

(20) Lettre du 12 septembre 1791 datée de Livergheim.

(21) Lettre du 1er avril 1793 datée de Londres.

(22) Lettre du 24 mars 1792 datée de Bruxelles.

l'archevêque de Reims, il est entouré de plusieurs centaines de prêtres des trois diocèses.

En 1794 les curés émigrés insistent auprès de Monseigneur de Sabran pour pouvoir repartir dans le diocèse. L'évêque, prudent, leur demande d'attendre. Mais des contacts ont lieu et un réseau s'installe entre la France et Brunswick où est installé le prélat, de 1795 à 1797.

Deux textes publiés en émigration par Monseigneur de Sabran subsistent. Par le premier, daté d'Aix-la-Chapelle du 3 juin 1791, il accepte la décision papale quant à la Constitution civile du clergé et condamne les prêtres ayant juré sans condition (23). Le second est une lettre pastorale de 1795 datée de Brunswick (24). Elle est probablement l'œuvre du chanoine Duvoisin, vicaire général de Monseigneur de Sabran, ami de Barruel et penseur contre-révolutionnaire, auteur en 1798 de la *Défense de l'ordre social contre les principes de la Révolution française* (25). Ce document écrit d'une manière ferme, n'est pas rédigé dans le style de l'évêque. Il condamne ceux qui ont prêté le serment sans réserve, ainsi que tout acte de soumission à cette "prétendue République". Il demande à tout prêtre désirant entrer en fonction de reconnaître le souverain. Il déclare les lois républicaines illicites. Ce document est écrit dans un style violent :

*"Comment un prêtre (...) n'est-il donc pas étroitement obligé d'enseigner (...) : que l'envahissement des biens consacrés à Dieu est un sacrilège, et l'usurpation des domaines de nos rois et du patrimoine des émigrés une criante injustice, que les ventes de ces biens sont nulles ; qu'elles n'en transfèrent aucunement la propriété aux prétendus acquéreurs, et que ceux-ci sont étroitement tenus à la restitution envers les véritables propriétaires".*

Bien que l'évêque de Laon n'ait probablement fait que signer ce texte, il est clair qu'il refuse le moindre compromis avec la Révolution. Déjà se dessine l'attitude qu'il adopte, six ans plus tard, face au Concordat.

Les relations entre Brunswick et le diocèse de Laon sont aussi épistolaires. Par ses lettres l'évêque envoie des censures ou une pénitence. Par celle du 10 décembre 1795 il envoie son pardon à un de ses curés qui, probablement, a rétracté le serment. Il y est dit que la lettre de ce prêtre a mis plus de trois mois avant de parvenir à son évêque, Brunswick étant éloigné de Laon de 800 km.

---

(23) Bibl. nat., *Ordonnance de Monsieur l'évêque de Laon*, 8<sup>o</sup> L 32 a (843), 10 pages.

(24) Fleury (Edouard), *op. cit.* L'auteur cite le contenu de ce texte aux pages 326 à 333 tome II.

(25) Godechot (Jacques), *La contre-révolution, doctrine et action* (1789-1804), Paris 1961, 426 p. in 8<sup>o</sup>, p. 46 et 53-55.

La vie religieuse du diocèse s'organise sous la direction de missionnaires, ayant comme supérieur l'abbé Duguet. L'un deux est l'abbé Dubois, chanoine de la cathédrale de Laon et aumônier de Monseigneur de Sabran (26). L'abbé Duguet a reçu des pouvoirs spéciaux de l'évêque de Laon. Il peut les donner à d'autres prêtres, ce qu'il fait pour l'abbé Collinet (27). Il partage le diocèse en plusieurs cantons, chacun étant confié à un ou deux missionnaires. Ces prêtres reçoivent dans leurs mains des retractations de serment, célèbrent des messes la nuit. L'un deux, Jean-Baptiste Dufour, est arrêté durant l'office à deux heures du matin à Burelles, le 8 ventôse an V. C'est sur lui qu'on trouve la copie de la lettre du 10 décembre 1795.

Ces prêtres baptisent. Avant chaque baptême ils demandent aux parents, parrain et marraine :

*"Reconnaissez-vous le Pape Pie VI chef suprême de l'Eglise ? lui promettez-vous obéissance, attachement et fidélité ?*

*"Reconnaissez-vous Monseigneur Louis Hector Maxime de Sabran pour évêque suprême de Laon ? lui promettez-vous obéissance, attachement et fidélité ?"* (28)

Monseigneur de Sabran continue probablement, durant la Révolution, à ordonner des prêtres de son diocèse. En effet, un séminaire clandestin existe à Mennevillle où l'on continue les études de théologie interrompues. Les séminaristes traversent ensuite la Hollande occupée, revêtus d'uniformes français, pour gagner le Nord et l'Allemagne (29).

Le 19 août 1797, Monseigneur de Sabran est encore à Brunswick. Le 15 mai 1798 il est à Blanckebourg, le 27 août à Bayreuth, en Bavière, et le 19 décembre 1798 à Prague, en Bohême. Il est probable que la décision de s'éloigner à ce point du diocèse de Laon montre qu'il a renoncé à le diriger, du moins de manière efficace. Quelles raisons l'y conduisent ? Au début de l'année 1797 (30) il constate un changement d'opinion générale et un retour vers la religion. Il espère l'élection d'un tiers royaliste au prochain scrutin. Or le coup d'Etat du 18 fructidor an V -4 septembre 1797- rejette tout espoir. L'évêque quitte Brunswick, voyage durant plusieurs mois et arrive à Prague à la fin de l'année 1798.

---

(26) Fleury (Edouard), *op. cit.*, (n° 26), tome II p. 308.

(27) Le texte latin de cette attribution de pouvoir a été trouvé dans la succession de l'abbé Collinet. Il est cité par Edouard Fleury, *op. cit.*, aux pages 309 à 311 du tome II.

(28) Combier (Amédée), *la justice criminelle à Laon pendant la Révolution* (1789-1800), 1882, 2 tomes in 8°, tome I p. 519.

(29) Fleury (Edouard), *op. cit.*, tome II p. 472.

(30) Lettre d'émigration du 20 avril 1797.

## PRAGUE ET VIENNE

Après avoir voyagé durant plusieurs mois, Monseigneur de Sabran fixe sa résidence à Prague. Il y reste un an et demi, du début de l'hiver 1798 au printemps 1800. Installé dans la capitale de la Bohême il ne parle pas de la quitter.

Le 19 juillet 1800 il est à Vienne, d'où il ne parle pas non plus de partir. Il y est encore le 6 avril 1803, d'où il s'oppose au Concordat de 1801. Il quitte la ville cette année-là pour se rendre en Pologne, à Lançut, où il reste jusqu'à sa mort.

Durant ces cinq années passées à Prague et Vienne l'évêque de Laon ne garde, apparemment, aucun lien avec son diocèse. Son grand vicaire et penseur contre-révolutionnaire, le chanoine Duvoisin, l'a quitté. Monseigneur de Sabran, qui a maintenant soixante ans, mène une calme vie d'émigré, au rythme des promenades, des lectures et des soirées.

L'évêque continue, comme pendant la première partie de son émigration à être passionné par les événements politiques. Il espère toujours le retour des Bourbons. L'annonce du passage à Prague d'une armée russe de 46 000 hommes, en juillet 1799, lui rend espoir :

*“Je les verrai avec d'autant plus d'intérêt que j'espère qu'ils contribueront à nous ouvrir les portes de notre malheureuse patrie.”* (31)

Il souhaite, en mars 1799, la victoire du général Souvarov :

*“d'après tout ce que tu me marques du général Schouvarov (sic) il me paraît que ce n'est pas un homme ordinaire. J'espère qu'il fera de la bonne besogne (...). D'après la manière dont il a combattu les Turcs et les Polonais, j'imagine qu'il viendra à bout des carmagnols”* (32).

Un an plus tard apparaît pour la seconde fois dans sa correspondance le nom de Bonaparte. Trois mois après sa victoire de Marengo il écrit que la paix “est dans le vœu de la France comme dans ce pays-ci, mais Bonaparte croit utile à ses intérêts de n'en vouloir qu'à des conditions qu'on ne peut accepter” (33).

Deux événements viennent, durant l'année 1799, rompre la monotonie de la vie de Monseigneur de Sabran à Prague. Ce sont l'espoir de la rencontre de Madame Royale et le passage du Corps de Condé.

(31) Lettre du 5 juillet 1799 datée de Prague.

(32) Lettre du 30 mars 1799 datée de Prague.

(33) Lettre du 12 septembre (1800) datée de Vienne.

L'annonce de l'arrivée de ce Corps à Prague lui fait retarder son départ pour Vienne : “*il ne paraît ni décent ni convenable que je n'attende pas la fin de leur séjour*” (34). Le prince arrive le 24 avec son état-major, le duc de Berry le 26 et le duc d'Enghien le 28. L'évêque de Laon célèbre la messe devant l'armée, le 25 août, jour de la fête de Saint Louis. Le marquis d'Ecquevilly, maréchal général des logis de la cavalerie du Corps, est présent. Il raconte la journée dans ses mémoires :

*“L'évêque duc de Laon, premier aumônier de la reine, habitant Prague, célébra, le 25, la messe pour la fête de Saint Louis, à laquelle assistèrent non seulement le prince de Condé et son quartier général, mais encore tous les Français qui se trouvaient dans la ville. Son Altesse donna un grand dîner où elle reçut tous les Grands Croix et Commandeurs de l'ordre de Saint-Louis, et où il avait fait inviter le grand burgrave et les officiers généraux autrichiens”* (35).

Ce choix, par le prince de Condé, de Monseigneur de Sabran pour célébrer la messe du 25 août montre que l'évêque était assez connu, sinon à la Cour de France, du moins par la colonie française de Prague.

L'avènement de Bonaparte et la signature du Concordat, en 1801, amènent l'évêque de Laon à montrer de manière encore plus évidente ses opinions sur la Révolution française. Le bref du pape *Tam Multa*, du 10 septembre 1802, demande leur démission aux évêques français d'Ancien Régime. Quelques mois plus tard les prélats émigrés en Angleterre font connaître leur refus. L'évêque de Laon se rallie à eux. Le 6 avril 1803 l'ensemble des évêques émigrés signe la “*réclamation canonique et respectueuse adressée au Souverain Pontife*”, où ils persistent dans leur façon de penser. Probablement le Concordat n'est pas considéré comme ayant été négocié librement par le pape. De plus ces prélats d'Ancien Régime ne peuvent accepter que le Souverain Pontife négocie avec ce “*Robespierre à cheval*” et reconnaissse une république régicide.

Dès lors Monseigneur de Sabran cesse, aux yeux de l'église universelle, d'être considéré comme l'évêque de Laon. Ce titre est rattaché à celui du nouveau titulaire du siège de Soissons, Monseigneur Leblanc de Beaulieu. Les registres de la police française concernant les émigrés le signalent comme “*rebelle à la patrie et à l'Eglise*”. Pourtant, même s'il combat la résolution du Saint Siège, il se garde de gêner l'application du Concordat en France -comme le fait Monseigneur de la Fare- et ne donne pas d'ordres ou de conseils à son ancien clergé. Sentant le caractère de plus en plus anachronique de ses aspirations, il quitte Vienne en 1803 pour terminer ses jours dans un château, en Pologne.

---

(34) Lettre du 24 août (1799) datée de Prague.

(35) Equevilly (marquis d'), *Campagne du corps sous les ordres de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Condé*, Paris 1818, 3 tomes in 8°, tome II p. 352.

## LA FIN DE SA VIE CHEZ LA PRINCESSE LUBOMIRSKA

Monseigneur de Sabran passe les huit dernières années de sa vie chez la princesse Lubomirska, à Lançut, en Pologne autrichienne. Rien pourtant ne laissait prévoir cette retraite à la frontière de l'empire russe. En 1797 il fait part à sa tante, la comtesse de Sabran, de son profond mépris pour ce pays situé aux extrémités du monde. Il lui déconseille de s'y fixer :

*"Il est fou et extravagant de vouloir habiter un pays qui vous est aussi inconnu, désert et abandonné, sans ressources, sans société et où vous ne trouveriez aucun secours si vous veniez à y être incommodée et malade"* (36).

Mais, en 1803, l'évêque à 63 ans. La mise en place de l'église concordataire, la solidité des institutions consulaires et le prestige de Bonaparte lui font perdre tout espoir de retour en France. Ni la cause immédiate de son départ, ni les relations qu'il entretenait avant 1803 avec la princesse Lubomirska, ne sont connues. On sait cependant que chaque hiver elle faisait le voyage de Vienne (37). Les détails concernant la princesse Lubomirska, -et la vie que mène Monseigneur de Sabran à Lançut- sont connues par les *Mémoires de la comtesse Potocka* (38) sa petite fille par alliance :

*"Lorsque nous fûmes à Lançut, nous trouvâmes Monseigneur l'évêque de Laon établi dans le château. On lui rendait les honneurs dûs à la tiare.*

*Quand la princesse faisait le voyage à Vienne, ce qui arrivait presque tous les hivers depuis que son grand âge, joint au changement de dynastie, lui avait interdit le séjour de Paris, rien ne changeait à Lançut. Tous les matins, l'intendant venait prendre les ordres de Monseigneur. Il était là comme dans son propre château, et certes il s'y trouvait mieux que chez lui, car, en aucun pays, je n'ai vu d'établissement aussi magnifique et tout à la fois aussi élégant. Riche comme une princesse des Mille et une nuits, la maréchale s'était plu à réunir autour d'elle le confort anglais et le goût français"* (39).

La princesse-maréchale Lubomirska, Elisabeth Czartoriska, cousine du Roi Stanislas-Auguste et sœur du prince-général Adam Casimir Czartoriski, est d'une des familles les plus illustres de la noblesse polonaise.

(36) Lettre à la comtesse de Sabran du 2 mars 1797 datée de Prague.

(37) Stryienski (Casimir), *Mémoires de la comtesse Potocka* (1794-1820), Paris 1897, in 8°, chapitre V "Lançut et Pulawy (1803)", p. 55.

(38) Id.

(39) Id., p. 55 et 56.

Sa manière de vivre et de concevoir l'existence, ses opinions politiques, sont probablement proches de celles de Monseigneur de Sabran. Comme lui, elle consacre une grande partie de sa fortune aux dépenses de bienfaisance, à l'essor de l'enseignement et de la médecine dans les campagnes :

*"Elle eut, de plus, le mérite d'employer dignement l'immense fortune que le hasard avait mise entre ses mains. Sa générosité avait cela de remarquable qu'elle était parfaitement raisonnée et s'exerçait principalement sur ses nombreux vassaux. Pas de village où elle n'eût établi une école, un médecin, un hôpital et une sage-femme. Ses gens d'affaires étaient chargés de surveiller ces établissements de bienfaisance, car, si elle voulait que tout chez elle fût somptueux et recherché, elle n'oubliait jamais cependant ses pauvres"* (40).

Comme lui, elle vit dans les souvenirs des fastes de l'Ancien Régime : *"Etrangère à tout, hormis aux vieilles traditions de la Cour de France, elle connaissait bien mieux le siècle de Louis XIV que les événements qui avaient bouleversé sa patrie."* Comme lui, elle hait la Révolution française et ses excès : *"Spectatrice des horreurs qui souillèrent la Révolution de 1789, amie intime de la princesse de Lamballe, elle détestait toute idée nouvelle".* Il en va de même pour Bonaparte : *"Napoléon n'était pour la princesse qu'un misérable que des circonstances fortuites avaient porté à un degré d'élévation où il ne pouvait se soutenir. Elle évitait de parler de lui, et lorsqu'elle se trouvait contrainte de proférer ce nom abhorré, elle appelait l'Empereur le petit Buonaparte. Fidèle aux Bourbons, elle porta le deuil du duc d'Enghien, et combla de bienfaits tous les émigrés qu'elle put ramasser sur les grandes routes."* (41)

L'évêque termine donc ses jours en Galicie, dans un cadre et une ambiance plus proches de ceux de l'Ancien Régime que ceux qu'il aurait connus en France s'il y était rentré. A cette époque de la vie où l'on aime à se rappeler ses souvenirs d'enfance, il vit dans un climat proche de celui qui pouvait régner, soixante dix ans plus tôt, au château de Baudinard.

Durant cette période de sa vie, l'évêque est suivi par l'efficace police de Bonaparte. Plus de six fois il est signalé sur les registres concernant les émigrés non rentrés en France (42). Un registre en "exécution des articles X et XI du Senatus-Consulte du 6 floréal an X" l'appelle *"Louis Henry Honoré Maximilien" de Sabran*. Il lui donne pour "résidence actuelle" *"Cracovie"* et comme "motif de maintenue" *"rebelle à la patrie et à l'Eglise"*.

(40) *Id.*, p. 56.

(41) *Id.*, p. 54 et 55.

(42) Arch. nat., AFIV 1710 p. 279. Dans ce mémoire *"Statistique des Bourbons et consorts 1810"* au chapitre "Evêques rebelles restés à l'étranger" ne figurent que ces mots : "Sabran, évêque de Laon". Des indications aussi peu développées sont données dans le registre F7 105.

Un autre document, dressé en l'an XII, le mentionne également comme habitant de Cracovie. Il s'agit de l'*"Etat des émigrés actuellement à Vienne en Autriche et dans les états autrichiens"*. Au bas de ce document une note permet de savoir que Monseigneur de Sabran n'avait aucune activité politique, du moins importante, donc aucun lien avec Louis XVIII :

*"On n'a pas pu avoir encore l'état des émigrés qui sont dans toute l'étendue des Etats Héréditaires. La liste ci-dessus comprend tout ce qu'il y a d'hommes un peu connus ; ils ne sont ni un grand nombre, ni dangereux, ils n'ont de crédit que dans quelques coteries particulières"*

Pourtant les *"Documents provenant de la police impériale. Statistique 1810 des émigrés, mise à jour avec des notes allant jusqu'à 1813"* laisserait entendre qu'il fréquente le marquis de Bonnay, agent de Louis XVIII, et que Metternich le connaît. Ces deux renseignements cependant, se contredisant en partie, sont sujets à caution. On trouve à l'article Sabran (43) :

*"Ancien évêque de Laon. Rebelle au Concordat ; resté à l'étranger. A Vienne, 1811, doit voir le marquis de Bonnay (lettre). Est mort à Vienne en 1810 chez la princesse Laboniska (sic) (lettre de Monsieur Metternich au comte Otto, Vienne le 29 décembre 1811)".*

Durant ces huit dernières années de sa vie, Monseigneur de Sabran continue à correspondre avec sa famille. Le brouillon d'une lettre qui lui est adressée probablement par le chevalier de Boufflers, laisserait entendre que la comtesse de Sabran a vécu, durant un temps, assez près de lui (44).

Il continue également à correspondre avec son frère, Jules César de Sabran. C'est à celui-ci -qui est à Narbonne- que l'évêque de Carcassonne écrit, le 13 juillet 1811, pour faire part de la mort de son frère :

*"Il m'est bien dououreux, monsieur, d'avoir à vous annoncer la perte que vous avez faite ; elle m'est commune avec vous. Monsieur votre frère est mort le 23 mars dernier. Votre dernière lettre est arrivée trop tard" (45).*

Aucun inventaire après décès n'est fait après sa mort (46). Il laisse ses biens à son frère et à ses deux sœurs, chacun un tiers, tous trois demeurant à Narbonne.

(43) Archives du ministère des Relations Extérieures, Fonds Bourbon, *"Documents provenant de la police impériale. Statistique 1810 des émigrés, mise à jour avec les notes allant jusqu'à 1813"*, article "Sabran", 620 folio 119.

(44) Archives du château d'Ansouis. Brouillon d'une lettre daté de Cracovie, du "17 may".

(45) Archives du château d'Ansouis.

(46) Arch. nat., Minutier central des notaires parisiens, étude XXIX laisse 824. Document du 26 janvier 1818 auquel est annexée une copie de l'acte de décès venant de Pologne.

Monseigneur Louis Hector Honoré Maxime de Sabran est donc mort le 23 mars 1811, à l'âge de 71 ans, à Lançut. Le registre des décès de l'église paroissiale raconte la cérémonie d'enterrement :

*“Le vingt troisième jour du mois de mars de l'année du Seigneur 1811 est décédé l'excellentissime, réverendissime, Louis Hector Honoré Maxime de Sabran, évêque et duc de Laon, pair de France, âgé de 73 ans environ, ce qui est attesté par divers témoins dignes de foi, et a été inhumé dans un lieu séparé de l'endroit consacré aux sépultures. Il a reçu les plus magnifiques obsèques, assisté des prières de Monseigneur l'évêque diocésain, les chanoines et un nombreux clergé. Les derniers devoirs ont été rendus sous les hospices de Son Altesse la princesse Lubomirska, de la noble maison de Czartoriski”* (47)

Le dernier évêque de Laon repose en terre polonaise.

Bruno MAES

---

(47) Le curé préposé à la paroisse de Lançut a envoyé en France la copie de l'acte d'inhumation, le 25 octobre 1814. Le texte a été traduit par monsieur Baudelaire, “interprète traducteur, près le ministère des Affaires Etrangères.”